

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le 27 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires actuelles, au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents: CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PEYVERGES - BERNARD Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

Procuration : NEANT.

Absent excusé : CALVET Sébastien.

Absent : PASINI Philippe.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Avant de débiter l'ordre du jour, Le Maire rappelle que cela fait un an (le 28 mai 2020) que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions. Le Maire remercie tous les conseillers pour leur implication et pour tout ce qui a été fait lors de cette première année.

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 08 avril 2021

Aucune remarque n'étant faite,

Le compte-rendu de la réunion du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Délibération pour l'aliénation du presbytère

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, résume tous les éléments de ce dossier qui a commencé durant l'été 2020 par le souhait exprimé par le locataire, Monsieur José WENCKER, d'acheter le Presbytère. Suite à cela, le 17 septembre, le Conseil Municipal avait donné son accord pour faire évaluer ce bâtiment. Cette évaluation a été retardée par le confinement.

Courant Mars 2021, 3 agences immobilières ont pu visiter les lieux et soumettre leurs estimations. Les évaluations se situent entre 100 000 et 165 000 € (vente en l'état).

Le 8 avril : Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de désaffectation de cet ancien bien du clergé en vue de son aliénation.

Le 12 avril : L'Archevêque d'Auch donne son accord pour la désaffectation des lieux.

Le 22 avril, le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture indique que les presbytères des petites communes font partie du domaine privé communal, et sont donc aliénables et prescriptibles sans nécessité d'un Arrêté spécifique.

Le 18 mai, Maître PODECHARD, Notaire à Lectoure, a également visité les lieux et confirmé que sa valeur en l'état est bien à l'intérieur de la fourchette donnée par les 3 agences. .

La Commune de Blaziert met donc le presbytère en vente pour la somme de 170 000 €, en l'état, hors frais d'agence, avec locataire occupant si celui-ci ne souhaite pas l'acheter au prix demandé par la Commune.

Le dossier de diagnostics techniques (DDT - termites, amiante, plomb, DPE, Electricité, ERP,) doit être lancé immédiatement.

Le locataire, Monsieur José WENCKER a été informé en direct par Monsieur Le Maire que cette délibération serait à l'ordre du jour du Conseil du 27 Mai.

Cette aliénation est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert présente ensuite les actions à lancer :

- DDT : 2 devis sont d'ores et déjà disponibles :
 - Agenda : 474 Euros TTC
 - Socobois : 440 Euros TTC

Le choix de l'agence se fera en fonction de leurs disponibilités

- Signature des contrats avec les 2 ou 3 agences qui ont fait l'évaluation du bien.
- Réalisation des quelques travaux nécessaires pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie de l'église sur les versants est des toits (dédoubler certaines descentes, création d'un regard et tuber les eaux jusqu'à la rue)
- Réparation du mur de la cave suite à la chute d'une pierre de taille

3. Rapport Annuel du SIAEP sur la qualité des services

Rapport présenté par François LAMBERT, vice- président du SIAEP ; ce rapport ayant été envoyé aux Conseillers avant la réunion. La qualité de l'eau de notre secteur s'est améliorée avec un taux de pesticides qui a baissé mais qui reste la conséquence de la qualité des eaux prélevées.

Le rendement sur le secteur s'est amélioré de 64,7 % à 70,5 %, ce qui signifie quand même un taux de fuites de 30 %

4. Compte-Rendu de la rencontre avec le SDIS (pompiers) par François LAMBERT, 1^{er} Adjoint.

Présentation des activités réalisées par les Pompiers. Suite à cette présentation, la commune a décidé de commander un défibrillateur, avec un contrat de location de 50 Euros/mois ; Celui-ci sera installé juste à côté du Foyer Communal.

Hors séance : Ce défibrillateur sera référencé sur l'application « SAUV LIFE ». Monsieur François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, propose, en fonction de sa présence, d'apporter le défibrillateur en tout point de la commune, en cas d'urgence, par appel vocal sur son portable au 06 79 52 04 60 ou 05 62 28 15 85.

5. Préparation des Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 avril 2021.

Présentation sommaire de l'organisation :

- un poste d'accueil pour la vérification de l'identité et du droit de vote,
- un bureau de vote pour les Elections Départementales,
- un bureau de vote pour les Elections Régionales,
- 2 assesseurs à chaque bureau de vote.

Par conséquent, nécessité de la présence permanente de 5 personnes. Un seul isoloir.

Les dépouillements se feront à la suite l'un de l'autre et nécessiteront 4 scrutateurs.

Un tableau des permanences sera établi et affiché.

6. Délibération portant sur l'augmentation du ticket de cantine scolaire

Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal que La Commune de Caussens, chargée de la livraison des repas pour la cantine scolaire, augmente son tarif de 10 centimes par enfants et propose d'augmenter le prix du ticket de cantine du même montant à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7. Souscription signée avec la Fondation du Patrimoine en vue de la rénovation des Vitraux de l'Eglise.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle que la restauration des vitraux se fera en trois tranches. Pour 2021, la restauration des 2 vitraux les plus abîmés s'élève à 12040 €. Compte tenu des aides attribuées par l'Etat et le Département, le montant de la Souscription lancée avec la Fondation du patrimoine a été fixé à 5057 Euros pour 2021.

Cette souscription a fait l'objet d'une signature médiatisée le 14 mai.

Tous les habitants ont été informés par mail de cette souscription.

8 . Rapport d'Activités de la Communauté des Communes de la Ténarèze 2019.

La présentation des comptes et activités pour l'année 2019 a été envoyée au préalable par mail à tous les Conseillers.

Le Maire rappelle les principales compétences sous responsabilité de la CCT. Pas de questions particulières.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9. Questions diverses et tour de table

L'association les Amis de Blaziert a tenu une Assemblée Générale le 22 mai 2021, date à laquelle des nouveaux membres du bureau ont été élus. La Cotisation annuelle a été votée et fixée à 10 € par personne et 15 € par famille.

Présidente : Laurence Lacombe
Vice-Présidente : Christine Auger
Secrétaire : Pierre-Jean Durand
Trésorière : Agnès Lambert

Le 10 mai a eu lieu la réunion de la Commission Information, Communication, Vivre Ensemble (ICVE), afin de discuter sur la mise en place du site Web de Blaziert. La prochaine réunion aura lieu le 3 juin, pour avancer sur le contenu de ce site et choisir l'application qui sera utilisée. Cette réunion ouverte à tous les conseillers servira aussi à préparer l'inauguration de la fresque fleurie de la cour de l'Ecole et du concert du 18 juin.

Le 15 juin 2021 aura lieu la visite du Jury National du CNVVF, pour le maintien de notre label 4 Fleurs. A cet effet, une demi-journée citoyenne est prévue le samedi 29 mai de 9 h à 13 h (mail envoyé à tous les habitants de la Commune).

Demande d'un conseiller : Faire tondre dès que possible les bas-côtés des chemins ruraux par le prestataire Frédéric Mondin. Devis à demander au préalable.

Lors de nos discussions avant l'élection du 15 mars 2020, il avait été proposé que Blaziert se candidate comme « Territoire Bio Engagé ». Ou en sommes-nous ? Question à mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 22 h 40.

